

CONVENTION DE SOUSCRIPTION – COMPTES GÉRÉS SOUS MANDAT DISCRÉTIONNAIRE SEULEMENT

Document à l'attention des courtiers en valeurs mobilières ou des conseillers inscrits disposant de pleins pouvoirs discrétionnaires et réalisant des opérations par l'entremise de Fundserv

À L'ATTENTION DE :	Fonds valeur de sociétés Canso	<input type="checkbox"/> Série A - CFM111A <input type="checkbox"/> Série F - CFM111F
	Fonds d'obligations de sociétés Canso	<input type="checkbox"/> Série A - CFM124A <input type="checkbox"/> Série F - CFM124F
	Fonds d'obligations canadiennes Canso	<input type="checkbox"/> Série A - CFM174A <input type="checkbox"/> Série F - CFM174F
	Fonds à court terme et revenu à taux variable Canso	<input type="checkbox"/> Série A - CFM134A <input type="checkbox"/> Série F - CFM134F
	Fonds de titres à court terme et à taux variable américain Canso	<input type="checkbox"/> Série A - CFM344A <input type="checkbox"/> Série F - CFM344F
	Nom du Fonds (le ou les « Fonds »)	<input type="checkbox"/> Série A - CFM__A <input type="checkbox"/> Série F - CFM__F

ET À L'ATTENTION DE :

Canso Fund Management Ltd. (le « gestionnaire ») 100 York Blvd., bureau 550, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
--

Le soussigné (le « **souscripteur** »), un gestionnaire de portefeuille inscrit, un conseiller comparable ou un représentant de courtier agissant au nom d'un ou de plusieurs comptes carte blanche ou comptes gérés sous mandat discrétionnaire énumérés à l'appendice A de la présente Convention de souscription (chacun étant appelé un « **compte géré** »), souscrit irrévocablement, par les présentes, le nombre de parts de série F, de parts de série A, de parts de série O ou de parts de série C (les « **parts visées** ») du ou des Fonds précisés à l'appendice A, au prix par part visée indiqué dans la notice d'offre des Fonds datée du 30 janvier 2024, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre (la « **notice d'offre** »).

Chaque compte géré sera désigné sous le nom précisé à l'appendice A de la présente Convention de souscription ou un autre nom que peut indiquer le gestionnaire à un moment quelconque dans un nouvel appendice A après avoir reçu en bonne et due forme une demande et des directives à cet effet de la part du souscripteur.

Le souscripteur convient qu'il doit remplir toutes ses obligations en ce qui concerne la connaissance du client et qu'il doit s'assurer que les parts visées constituent un placement convenable pour chaque compte géré. De plus, le souscripteur convient qu'il doit remplir toutes ses obligations en ce qui concerne l'identification des investisseurs et la collecte de renseignements sur les investisseurs prévues par la législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, en plus de remplir ses obligations en matière de contrôle diligent et de déclaration d'information pour chaque compte géré aux fins de l'application de la partie XVIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **FATCA** ») et de la partie XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **NCD** »).

IMPORTANT

Le gestionnaire doit recevoir le paiement du produit de souscription et la présente convention de souscription remplie et signée au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le deuxième jour ouvrable suivant la date d'évaluation. S'il ne reçoit pas le paiement du produit de souscription ou la présente convention de souscription remplie et signée avant le délai indiqué ci-dessus, le gestionnaire vendra les parts du souscripteur au plus tard le dixième jour ouvrable suivant la date d'évaluation. Si le produit tiré de la vente est supérieur au coût des parts souscrites par le souscripteur, le Fonds conservera la différence. Si le produit est inférieur à ce coût, le gestionnaire paiera le manque à gagner et pourrait le recouvrer, ainsi que tous frais connexes, auprès du souscripteur.

(Veuillez cocher ci-dessous et apposez vos initiales.)

_____ Le souscripteur déclare et atteste par les présentes qu'il est une personne inscrite selon la législation en valeurs mobilières du Canada.
Oui

En présentant la présente Convention de souscription, le souscripteur reconnaît avoir reçu et lu la notice d'offre et reconnaît que le gestionnaire agit sur la foi de ses déclarations et garanties énoncées ci-dessous.

Instructions de livraison

Pour tous les Fonds (sauf le Fonds de titres à court terme et à taux variable américain Canso) : envoyer toutes les pages du présent document, une fois rempli, par télécopieur à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon au 1 855 884-0493 ou les envoyer par courriel à l'adresse RKAccountAdmin@cibcmellon.com.

Pour le Fonds de titres à court terme et à taux variable américain Canso : envoyer toutes les pages du présent document, une fois rempli, par télécopieur à Convexus Managed Services Inc. au 1 866 873-1163 ou les envoyer par courriel à l'adresse clientservices@convexus.com.

Dispense de prospectus

Le souscripteur reconnaît que si la souscription visée par les présentes est acceptée, le gestionnaire placera les parts visées auprès du souscripteur en vertu de la dispense de l'exigence de la loi qui obligerait autrement le Fonds visé à remettre au souscripteur un prospectus conforme aux exigences de la loi. Le Fonds visé agit, pour ce faire, sur la foi des déclarations et des attestations du souscripteur énoncées ci-dessous :

Le souscripteur déclare et atteste par les présentes qu'il agit et souscrit les parts visées pour son propre compte (ou est réputé agir pour son propre compte au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** »)), aux fins de placement seulement et non dans le but de les revendre, qu'il est un résident de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Terre-Neuve-et-Labrador qui peut se prévaloir de la dispense relative à l'« investisseur qualifié » prévue à l'article 2.3 du Règlement 45-106 ou au paragraphe 73.3(2) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), selon le cas, et qu'il a rempli l'**Attestation de l'investisseur qualifié** figurant à l'annexe A.

Généralités

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des renseignements donnés dans la notice d'offre, et particulièrement des éléments à prendre en considération avant d'investir qui y sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque ». Les termes importants employés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans la notice d'offre et dans la déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour régissant les activités des Fonds, datée du 30 novembre 2016, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre (la « **déclaration de fiducie** »), à moins que le contexte ne laisse entendre le contraire.

Irrévocabilité

Le souscripteur reconnaît que le gestionnaire a le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou non, en totalité ou en partie, la souscription visée par les présentes et que celle-ci est assujettie à certaines autres conditions décrites dans la notice d'offre. Le souscripteur convient que la souscription visée par les présentes est l'objet d'une contrepartie de valeur et s'engage à ne pas retirer ou révoquer la souscription. Si le gestionnaire n'accepte pas la souscription visée par les présentes, il retournera la contrepartie au souscripteur, sans intérêt ou déduction, à l'adresse indiquée ci-dessous. S'il ne l'accepte qu'en partie, il livrera ou enverra par la poste sans délai au souscripteur, sans intérêt ou déduction, un chèque représentant la partie de la contrepartie du souscripteur visant les parts visées dont il n'accepte pas la souscription.

Déclarations et garanties

Le souscripteur déclare, garantit et reconnaît ce qui suit et s'engage comme suit, en faveur du Fonds visé et du gestionnaire :

- i) le souscripteur possède les connaissances et l'expérience dans les domaines des finances et des affaires lui permettant d'évaluer les mérites et les risques d'un placement dans le Fonds et est en mesure de supporter le risque financier de la perte d'un tel placement;
- ii) si le souscripteur est un particulier, il est majeur et a la capacité juridique et les compétences nécessaires pour signer la présente Convention de souscription et prendre toutes les mesures connexes devant être prises;
- iii) si le souscripteur n'est pas un particulier, il possède tous les droits et les pouvoirs et toute l'autorité nécessaires pour signer la présente Convention de souscription et prendre toutes les mesures connexes devant être prises et déclare avoir obtenu toutes les approbations nécessaires pour pouvoir signer la présente Convention de souscription;
- iv) la souscription visée par les présentes, une fois acceptée, constituera pour le souscripteur un contrat légal, valable et contraignant qui lui sera opposable conformément à ses modalités;
- v) la conclusion de la présente Convention de souscription et la réalisation des opérations qu'elle envisage ne violeront aucune modalité de quelque loi que ce soit qui y est applicable, ni aucune disposition des documents constitutifs du souscripteur, ni quelque convention, écrite ou verbale, à laquelle le souscripteur peut être partie ou par laquelle il peut être lié;
- vi) le souscripteur est un résident de la province ou du territoire du Canada, ou est assujetti à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire du Canada, indiqué sous le nom et l'adresse du souscripteur ci-dessous et n'achète pas les parts visées pour le compte ou dans l'intérêt d'une personne d'une autre province ou d'un autre territoire;
- vii) le souscripteur n'a connaissance d'aucun « fait important » ou « changement important » (au sens donné à ces termes dans la législation en valeurs mobilières applicable) à l'égard des affaires du Fonds qui n'a pas été communiqué au grand public, si ce n'est l'opération visée par les présentes;
- viii) le souscripteur est conscient du fait que des lois sur les valeurs mobilières et des lois fiscales régissent la détention et la disposition des parts visées; il a eu la possibilité d'obtenir des conseils à l'égard de ces lois et ne fonde pas sa décision de placement sur des renseignements que lui ont donnés le Fonds, le gestionnaire, ou, le cas échéant, leurs dirigeants, administrateurs, employés ou représentants;
- ix) le souscripteur reconnaît qu'aucun prospectus n'a été déposé auprès de quelque autorité en valeurs mobilières ou commission de valeurs mobilières que ce soit relativement à l'émission des parts visées et que leur émetteur est dispensé des exigences de prospectus de la législation en valeurs mobilières applicable; et
 - a) qu'il lui est interdit de se prévaloir des recours civils disponibles,
 - b) qu'il pourrait ne pas recevoir des renseignements qu'un autre souscripteur serait en droit de recevoir, et

- c) que le Fonds est dispensé de certaines obligations qu'il aurait autrement, selon certaines dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières, et qu'il aurait ces droits si les parts visées étaient vendues au moyen d'un prospectus;
- x) le souscripteur a reçu, a passé en revue et comprend parfaitement la notice d'offre et a eu l'occasion de poser et de voir réglées toutes ses questions, le cas échéant, concernant les activités et les affaires du Fonds, les parts visées et la souscription visée par les présentes;
- xi) le souscripteur connaît les caractéristiques des parts visées, ainsi que la nature et l'ampleur de sa responsabilité personnelle et les risques associés à un placement dans les parts visées;
- xii) le souscripteur ne doit pas sciemment transférer ses parts visées, en totalité ou en partie, à une personne sans l'approbation du gestionnaire et ne le fera que conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables;
- xiii) le souscripteur comprend 1) que les parts visées ne donnent droit à aucune distribution du Fonds, sauf dans le cas d'un rachat fait conformément aux modalités, aux procédures et aux restrictions énoncées dans la notice d'offre; 2) qu'aucun marché public n'est prévu pour les parts visées; et 3) qu'il pourrait ne pas être possible de vendre ou de céder les parts visées;
- xiv) le souscripteur signera et remettra tous les documents au gestionnaire et lui fera parvenir tous les autres renseignements dont celui-ci pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses obligations aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables et de la législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et pour s'acquitter de ses obligations associées aux déclarations fiscales, au Canada et à l'étranger, et aux dépôts similaires;
- xv) les déclarations, garanties, reconnaissances de faits et engagements du souscripteur énoncés dans la présente Convention de souscription survivent à la réalisation de l'achat et de la vente des parts visées et le souscripteur s'engage à aviser sans délai le Fonds, à l'adresse indiquée ci-dessus, de tout changement concernant une déclaration, une garantie ou un autre renseignement touchant le souscripteur figurant dans la présente Convention de souscription.

Souscriptions subséquentes

Le souscripteur reconnaît et convient que les déclarations, garanties, attestations, reconnaissances de faits et engagements de sa part en faveur du gestionnaire et du Fonds visé, énoncés dans la présente Convention de souscription, survivent à la réalisation de l'achat et de la vente des parts visées, comme le décrit l'appendice A, et sont réputés réitérés et confirmés à la date de toute souscription subséquente de parts visées de la part du souscripteur ou de tout réinvestissement de distributions de la part du Fonds visé, à moins que le souscripteur ne signe une nouvelle convention de souscription au moment de la souscription subséquente.

Réalisation de l'achat en tant que mandataire

Le souscripteur achète les parts visées en tant que simple fiduciaire ou mandataire (étant entendu qu'il peut être gestionnaire de portefeuille, conseiller comparable ou représentant de courtier) pour un ou plusieurs mandants titulaires de comptes gérés. Il doit présenter au gestionnaire une preuve de son autorité que celui-ci juge satisfaisante. Le souscripteur déclare et garantit par les présentes au gestionnaire ce qui suit :

- i. les déclarations, garanties, attestations, reconnaissances de faits et engagements de sa part énoncés dans la présente Convention de souscription sont véridiques et valables pour chacun des clients titulaires des comptes gérés visés par les présentes;
- ii. il est dûment autorisé à signer et à délivrer la présente Convention de souscription et tous les autres documents nécessaires à l'achat des parts visées, au nom de chaque mandant titulaire d'un compte géré, et à accepter les modalités décrites dans les présentes et dans ces documents, et à énoncer les déclarations, attestations, reconnaissances de faits et engagements du souscripteur énoncés dans la présente Convention de souscription, lesquels sont véridiques et valables pour chaque compte géré visé par les présentes;

- iii. la présente Convention de souscription a été dûment autorisée, signée et délivrée par le mandant ou en son nom, et constitue pour lui un contrat légal, valable et contraignant qui lui est opposable;
- iv. il reconnaît que le gestionnaire est tenu par la loi de communiquer à certaines autorités de réglementation et fiscales l'identité du mandant et certains renseignements le concernant et qu'il lui a donné tous les renseignements au sujet du mandant qu'exige la présente Convention de souscription et lui donnera tous les autres renseignements pouvant être exigés à l'avenir. Le souscripteur convient d'indemniser le Fonds visé et le gestionnaire à l'égard de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, frais, dommages-intérêts et obligations qu'ils peuvent engager ou subir du fait qu'ils se fondent sur ses déclarations et garanties; et
- v. il déclare et garantit être une entité régie par la législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada en ce qui concerne l'exigence de déterminer et de confirmer l'identité d'un mandataire, qu'il a satisfait à cette exigence et qu'il a recueilli tous les renseignements à cette fin exigés. De plus, le souscripteur confirme par les présentes que pour aider le gestionnaire à déposer auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario son rapport mensuel consolidé requis par le *Règlement établissant une liste d'entités* (promulgué aux termes du Code criminel du Canada), le *Règlement relatif à la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* et tous les autres règlements semblables applicables, il déclare qu'aucun des mandants achetant des parts visées n'est une « personne désignée » aux fins de ces règlements et s'engage à confirmer ce fait tous les mois au gestionnaire et à l'aviser sans délai en cas de changement.

Frais

Le souscripteur reconnaît que chaque Fonds visé verse des frais de gestion au gestionnaire selon le barème des frais figurant dans la notice d'offre des Fonds.

Outre les frais de gestion, l'achat et la vente de titres sous-jacents du Fonds visé peuvent comporter des frais de courtage. Le gestionnaire n'impose pour sa part aucuns frais de courtage à l'achat ou à la vente de titres du Fonds visé.

Rapports financiers

Le souscripteur reconnaît qu'il est en droit de recevoir du gestionnaire les états financiers intermédiaires et annuels du Fonds visé et qu'il peut également recevoir de la part du gestionnaire d'autres renseignements sur le Fonds visé. À la demande du souscripteur, le gestionnaire lui fait parvenir, dans les 30 jours de la fin de chaque trimestre civil, un sommaire des actifs du Fonds visé et un sommaire des opérations réalisées durant le trimestre.

Indemnisation

Le souscripteur convient d'indemniser et de dégager de toute responsabilité chaque Fonds et le gestionnaire, ainsi que les sociétés de son groupe, à l'égard de l'ensemble des pertes, obligations, réclamations, dommages-intérêts et frais, quels qu'ils soient (y compris, sans restriction, tous les frais raisonnablement engagés aux fins de recherches, de préparatifs ou de la présentation d'une défense visant un procès intenté ou éventuel ou une réclamation quelconque) liés à un manquement de la part du souscripteur à une déclaration, une garantie, une convention ou un engagement de sa part énoncé dans les présentes ou dans un autre document qu'il a donné à l'une des personnes indemnisées susmentionnées relativement à l'opération visée par les présentes ou à l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute loi semblable d'une province ou d'un territoire du Canada exigeant le paiement d'un impôt sur une somme payable par le Fonds visé au souscripteur.

Le souscripteur convient d'indemniser et de dégager de toute responsabilité chaque Fonds et le gestionnaire, ainsi que les sociétés de son groupe, à l'égard de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, frais, dommages-intérêts et obligations qu'ils peuvent engager, subir ou causer du fait qu'ils agissent sur la foi de ses déclarations, attestations et engagements. Tout signataire du souscripteur signant en son nom en qualité de représentant ou en une autre qualité déclare et garantit qu'il est autorisé à engager la responsabilité du souscripteur et qu'il convient d'indemniser le Fonds

visé et le gestionnaire à l'égard de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, frais, dommages-intérêts et obligations qu'ils peuvent engager, subir ou causer du fait qu'ils agissent sur la foi de ses déclarations et garanties.

La présente section de la Convention de souscription demeure en vigueur malgré la résiliation ou l'expiration de celle-ci.

Transmission électronique de documents

Le souscripteur consent par les présentes à la transmission électronique de tout document que le gestionnaire ou un Fonds peut choisir de lui transmettre, dont les états financiers intermédiaires et annuels. Le souscripteur confirme par les présentes qu'une telle transmission peut être faite à l'adresse de courrier électronique indiquée ci-dessous. Le souscripteur reconnaît qu'il peut changer d'avis concernant la transmission électronique et demander de recevoir, sans frais, un exemplaire imprimé de tout document qui lui est transmis électroniquement et qu'il peut donner une nouvelle adresse de courrier électronique aux fins de la transmission électronique de documents, en communiquant avec le gestionnaire de la manière précisée ci-dessus. Le souscripteur confirme qu'il comprend que, dans le cas où la transmission électronique échouerait, un exemplaire imprimé de tout document transmis électroniquement lui sera envoyé.

Arbitrage

Les différends, réclamations, questions ou désaccords entre les parties à la présente Convention de souscription (les « **parties** ») et liés à celle-ci, le cas échéant, sont réglés en dernière instance par arbitrage. L'une et l'autre des parties peuvent initier la procédure d'arbitrage, dans un délai raisonnable à la suite d'un tel différend ou d'une telle réclamation, en faisant parvenir à l'autre partie une demande d'arbitrage écrite. L'arbitrage est assuré par un seul arbitre, conformément à la *Loi de 1991 sur l'arbitrage* (Ontario). L'arbitrage a lieu à Toronto, en Ontario, en anglais. L'arbitre est nommé d'un commun accord par les parties, faute de quoi il est nommé par ADR Chambers Inc., de Toronto.

Les parties conviennent qu'elles peuvent faire appel de la sentence de l'arbitre devant un seul juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et que ni l'une ni l'autre n'a quelque autre droit d'appel. De plus, les parties conviennent qu'elles doivent intenter un appel, le cas échéant, dans les dix jours suivant la date à laquelle l'arbitre rend sa sentence en signifiant un avis d'appel écrit à l'autre partie. L'ordonnance que rend le juge de la Cour supérieure de justice à la suite de l'appel est définitive et contraignante et ne peut être l'objet d'un autre appel.

La présente section de la Convention de souscription demeure en vigueur malgré la résiliation ou l'expiration de celle-ci.

Législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Dans le but de se conformer aux exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada) et de la réglementation applicable (la « *LRPCFAT* »), le gestionnaire et/ou le courtier inscrit qui place les parts du Fonds visé peuvent exiger du souscripteur, de temps à autre, certains renseignements ou documents, ainsi que des preuves de l'identité des investisseurs, la source des fonds, l'utilisation prévue du compte, des renseignements sur les propriétaires véritables des titres du Fonds, si le compte est utilisé par un tiers et si des personnes détenant le contrôle d'une entité sont des initiés, s'il y a lieu. Le souscripteur convient par les présentes de leur donner tous les renseignements ainsi demandés.

Le souscripteur reconnaît que si le gestionnaire a des motifs de croire, en raison de renseignements dont le gestionnaire prend connaissance ou pour une autre raison, que le souscripteur participe à une opération de blanchiment d'argent, il est tenu de le déclarer au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), sans que cette déclaration ne soit traitée comme un manquement à quelque restriction de communication de renseignements que ce soit d'une loi canadienne ou autre.

Le souscripteur déclare que ni i) lui, ni ii) un administrateur, un dirigeant, un propriétaire véritable ou un signataire autorisé du souscripteur (à moins que l'entité ne bénéficie d'une dispense), ni iii) les membres de la famille de ces personnes (c'est-à-dire leur époux ou conjoint de fait, leur enfant, leur mère ou leur père, la mère ou le père de leur époux ou conjoint de fait ou un enfant de leur mère ou père, comme un frère ou une sœur), ni iv) un associé proche à des fins personnelles ou d'affaires, est un « étranger politiquement vulnérable », un « national politiquement vulnérable » ou un « dirigeant d'une organisation internationale », au sens de la LRPCFAT. Le souscripteur convient d'aviser sans délai le gestionnaire en cas de changement à cet égard concernant l'une de ces personnes.

Exigence de documents supplémentaires

Le souscripteur convient de signer et de transmettre tous les documents que peut exiger de temps à autre la législation en valeurs mobilières applicable ou que peut exiger le Fonds visé, selon le cas, aux fins de l'achat des parts visées, selon les modalités énoncées dans les présentes, et il convient de donner les décharges ou les autres documents nécessaires aux fins de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, que peut exiger le gestionnaire de temps à autre.

Confidentialité et protection de la vie privée

Le souscripteur convient que le portefeuille de placements et les procédures de négociation du Fonds visé appartiennent à ce dernier et qu'il doit respecter la confidentialité de tous les renseignements les concernant et ne pas les divulguer à des tiers (à l'exclusion de ses conseillers professionnels) sans le consentement écrit du gestionnaire.

En signant la présente Convention de souscription, le souscripteur consent à ce que ses renseignements personnels soient recueillis, utilisés et communiqués selon les modalités de la **Politique de protection de la vie privée de Canso**, figurant à l'annexe C des présentes.

En outre, le souscripteur reconnaît et convient qu'il a été avisé par le Fonds pertinent de ce qui suit :

- i. le Fonds est tenu de fournir l'information concernant le souscripteur ou l'acheteur véritable pour le compte duquel il souscrit les parts (les « **renseignements personnels** ») qui doit être communiquée aux termes de l'Appendice 1 de l'Annexe 45-106A1 (y compris le nom, l'adresse, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du souscripteur ou de l'acheteur véritable et le nombre de titres souscrits et leur valeur), lequel Annexe 45-106A1 doit être déposé par le Fonds conformément au Règlement 45-106;
- ii. les renseignements personnels seront envoyés à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières du territoire du souscripteur ou de l'acheteur véritable (l'« **organisme de réglementation** ») où est déposé l'Annexe 45-106A1 conformément au Règlement 45-106;
- iii. ces renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration et de l'exécution des lois sur les valeurs mobilières dans le territoire du souscripteur ou de l'acheteur véritable;
- iv. le fonctionnaire qui peut répondre à des questions concernant la collecte indirecte de renseignements personnels par l'organisme de réglementation est présenté à l'annexe D.

Lois applicables et langue

La présente Convention de souscription et tous les documents accessoires sont régis et doivent être interprétés conformément aux lois de la province d'Ontario et aux lois du Canada qui y sont applicables. Dans la présente Convention de souscription, toutes les sommes en dollars (\$) sont en dollars canadiens (sauf pour le Fonds de titres à court terme et à taux variable américain Canso, pour lequel toutes les sommes en dollars (\$) sont en dollars américains).

Le souscripteur ne peut ni transférer ni céder la présente Convention de souscription.

Le souscripteur ne peut changer aucune partie de la présente Convention de souscription sans le consentement du gestionnaire.

Datée à _____, province de _____, Canada,
(ville) (province)

le _____.
(jour) (mois) (année)

Au nom de chaque titulaire de compte géré indiqué à l'appendice A de la présente Convention de souscription qui est un client du souscripteur

Nom de l'entreprise de gestion de portefeuille

Adresse (pas une case postale)

Nom du conseiller ou du représentant de courtier

Ville, province, code postal

Signature du conseiller ou du représentant de courtier

N° de téléphone

Adresse de courrier électronique

(La signature du souscripteur doit être attestée par un témoin qui n'est pas un mineur et qui n'est pas l'époux, le conjoint de fait ou l'enfant du souscripteur.)

Témoin

Signature

Nom

ANNEXE A
ATTESTATION DE L'INVESTISSEUR QUALIFIÉ

À L'ATTENTION DE : Canso Fund Management Ltd. (le « gestionnaire »)

Le souscripteur atteste, dans l'intérêt du ou des Fonds et du gestionnaire, aux fins de l'achat par le **souscripteur** de parts visées du ou des Fonds pour chaque compte géré indiqué à l'appendice A ci-joint de la présente Convention de souscription, qu'il est (et qu'il sera à la date de l'acceptation de la souscription visée par la présente Convention de souscription et de toute souscription supplémentaire) un investisseur qualifié au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, au Québec ou de la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus*, à l'extérieur du Québec, ou de l'article 73.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) correspondant à la définition suivante :

_____ q) une **personne** agissant pour un **compte géré sous mandat discrétionnaire** par elle si elle est
Initiales inscrite ou autorisée à exercer l'activité de conseiller ou l'équivalent en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada ou d'un **territoire étranger**.

Termes définis : Certains termes employés ci-dessus ont un sens précis dans la législation ou la réglementation en valeurs mobilières applicable :

« **compte géré sous mandat discrétionnaire** » s'entend de tout compte d'un client pour lequel une personne prend les décisions d'investissement, dans la mesure où elle a le pouvoir discrétionnaire d'effectuer des opérations sur des titres, sans devoir obtenir le consentement du client pour chaque opération;

« **personne** » s'entend de :

- i) une personne physique,
- ii) une personne morale,
- iii) une société de personnes, une fiducie, un fonds, une association, un syndicat, un organisme ou tout autre groupement de personnes qui n'est pas constitué en personne morale,
- iv) toute personne agissant en sa qualité de fiduciaire, de liquidateur, d'exécuteur ou de représentant légal;

« **territoire étranger** » s'entend d'un pays autre que le Canada ou une subdivision politique d'un pays autre que le Canada.

Nom de l'entreprise de gestion de portefeuille

Adresse (pas une case postale)

Nom du conseiller ou du représentant de courtier

Ville, province, code postal

Signature du conseiller ou du représentant de courtier

N° de téléphone

Adresse de courrier électronique

ANNEXE B

ATTESTATION DU SOUSCRIPTEUR

En présentant la présente Convention de souscription dûment remplie au gestionnaire, le souscripteur reconnaît et confirme avoir satisfait à toutes ses obligations en ce qui concerne la connaissance du client et la vérification de la convenance du placement pour le ou les comptes gérés sous mandat discrétionnaire visés et à toutes ses obligations en ce qui concerne la vérification de l'identité de l'investisseur et la collecte de renseignements sur l'investisseur prévues par la législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et les exigences de déclaration des dispositions fiscales et des autres dispositions canadiennes et étrangères applicables. De plus, le souscripteur convient de communiquer au gestionnaire tous les renseignements que celui-ci lui demande afin de pouvoir l'aider à satisfaire également aux obligations que lui imposent ces lois. Le souscripteur déclare expressément ce qui suit :

- i) il est dûment autorisé à signer et à présenter la présente Convention de souscription et tous les autres documents nécessaires aux fins de l'achat et des achats, rachats et transferts subséquents, à accepter les modalités énoncées dans les présentes et dans les autres documents et à faire ou donner les déclarations, attestations, reconnaissances de faits et engagements énoncés dans les présentes et dans les autres documents; il a dûment autorisé, signé et présenté ou fait autoriser, signer et présenter chacune des souscriptions, lesquelles constituent des contrats légaux, valables et contraignants pour le souscripteur qui lui sont opposables;
- ii) il a fait parvenir un exemplaire de la notice d'offre au titulaire de chaque compte géré;
- iii) il a pris les mesures nécessaires pour s'assurer d'être reconnu en tant qu'investisseur qualifié;
- iv) il ne tient pas de comptes anonymes ou de comptes sous des noms manifestement fictifs;
- v) il a établi, vérifié et enregistré l'identité du titulaire de chaque compte géré comme l'exige la législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada;
- vi) dans le cas où il ne serait pas en mesure de vérifier l'identité du titulaire d'un compte géré, il en informera le gestionnaire, dès que raisonnablement possible, si la loi le permet;
- vii) il a vérifié la source des fonds destinés à chaque compte géré dans la mesure où il a pu se renseigner et n'a pas connaissance de fonds provenant d'activités illégales et n'a pas de motif de croire que des fonds proviendraient d'activités illégales;
- viii) il conservera tous les registres nécessaires des opérations dans chaque compte géré ainsi que les dossiers concernant l'identification des clients et les fichiers et la correspondance rattachés à chaque compte géré pendant au moins sept (7) ans suivant la fermeture d'un compte géré;
- ix) il remettra au gestionnaire, à sa demande, les documents faisant partie du dossier de chaque compte géré;
- x) il est une personne inscrite au sens de la législation en valeurs mobilières du Canada.

Le souscripteur déclare et garantit ce qui suit :

- i) il est une « institution financière canadienne déclarante » aux fins de l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* et de la partie XVIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (désignés collectivement la « **FATCA** »);
- ii) il est une « institution financière déclarante » aux fins de la partie XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **NCD** »);
- iii) l'Internal Revenue Service des États-Unis lui a fourni le numéro d'identification d'intermédiaire mondial _____ (l'« **inscription au NIIM** »);
- iv) il avisera le gestionnaire dès que son inscription au NIIM cesse d'être valide;
- v) les parts sont réputées avoir été émises à un « prête-nom » pour l'application de la FATCA et la conformité avec la NCD, de sorte que i) le souscripteur est tenu de remplir toutes les obligations en matière de déclaration d'information et de contrôle diligent prévues par la FATCA et la NCD relativement à chaque compte géré qui est le propriétaire véritable des parts; et ii) le gestionnaire n'a aucune obligation en matière de déclaration d'information et de contrôle diligent aux termes de la FATCA et de la NCD relativement à chaque compte géré qui est le propriétaire véritable des parts.

Nom et code Fundserv du courtier

X

Signature du souscripteur

Nom et numéro du représentant de courtier

Date : _____

Le titulaire d'un compte géré mentionné à l'appendice A de la présente Convention de souscription reconnaît par les présentes que le souscripteur peut recevoir une commission de suivi à l'égard des parts visées achetées pour le compte géré.

ANNEXE C ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ

La protection de votre vie privée

La confiance que vous accordez à notre entreprise est extrêmement importante, et nous sommes déterminés à assurer l'exactitude, la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels. Le présent énoncé de confidentialité (l'« **énoncé de confidentialité** ») présente nos principes et pratiques en matière de protection de la vie privée.

Dans le présent énoncé de confidentialité, les termes « Canso », « nous » ou « notre » s'entendent de Canso Investment Counsel Ltd. et du membre de son groupe, Canso Fund Management (collectivement, « **Canso** »). Tous les services mentionnés sont des services fournis par Canso. « Vous » s'entend de quiconque visite nos sites Web, de nos clients et des investisseurs dans nos fonds, et de quiconque a recours à nos services. Il est de notre devoir de vous informer de la manière dont nous traitons vos renseignements personnels et à quelles fins, et de nous assurer que vous êtes dûment informé afin que vous puissiez nous donner un consentement valable. « Renseignements personnels » s'entend des renseignements qui : i) directement ou indirectement, permettent d'identifier un particulier; ou ii) sont des renseignements sur un particulier identifiable. Ces renseignements ne comprennent pas les renseignements utilisés uniquement afin de communiquer ou de faciliter la communication avec une personne en lien avec son emploi, son entreprise ou sa profession.

Nos principes en matière de protection de la vie privée

Nous ne recueillerons, ni n'utiliserons, ni ne conserverons, ni ne communiquerons vos renseignements personnels sans avoir obtenu votre consentement éclairé, sauf si la loi l'exige ou le permet. Veuillez lire le présent énoncé de confidentialité afin de comprendre comment nous recueillons, utilisons, communiquons et conservons vos données.

Accepter les modalités de notre énoncé de confidentialité

En fournissant des renseignements personnels à Canso, en utilisant nos sites Web, y compris www.cansofunds.com (le « **site Web** »), ou en interagissant avec nos médias sociaux, vous consentez à notre utilisation, collecte et communication de vos renseignements personnels en conformité avec les modalités du présent énoncé de confidentialité. En outre, si vous fournissez des renseignements personnels à un tiers (comme votre conseiller en placement, courtier ou autre intermédiaire ou une autre société, société de personnes, fiducie ou autre entité dont vous êtes une personne autorisée ou à l'égard de laquelle vous êtes une personne reliée) dans le but qu'il nous les communique, ou si vous autorisez un tiers à nous communiquer de tels renseignements, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels par Canso conformément au consentement fourni à ce tiers.

Vous avez le droit de retirer votre consentement relativement à la collecte et à l'utilisation que nous pouvons faire de vos renseignements personnels, mais cela pourrait restreindre notre capacité à vous fournir nos produits et services, le cas échéant. Veuillez consulter le texte ci-après pour obtenir de plus amples renseignements.

Ce que nous recueillons

Les types de renseignements que nous recueillons comprennent notamment ce qui suit :

- *Coordonnées* : ces renseignements nous permettent de vous identifier ainsi que de vous envoyer des documents. Ils nous permettent de communiquer avec vous pour les instructions, les demandes et les avis. Ils comprennent votre nom, votre adresse postale, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone;
- *Renseignements bancaires* : ces renseignements comprennent vos renseignements de compte bancaire, votre adresse de facturation ou tout autre renseignement bancaire et financier nécessaire pour compléter votre ordre;
- *Date de naissance* : ces renseignements nous permettent de remplir notre obligation légale d'établir votre identité et aident également à la protection contre les erreurs, le vol d'identité et la fraude;

- *Antécédents professionnels* : nous recueillons ces renseignements afin de mieux comprendre votre situation financière et vos besoins d'investissement uniques et de nous aider à remplir nos obligations en matière d'évaluation de la convenance;
- *Numéro d'assurance sociale* : nous obtenons votre numéro d'assurance sociale (NAS) aux fins des déclarations de revenus. Nous pouvons également utiliser votre NAS aux fins d'évaluation du crédit ou de surveillance;
- *Renseignements requis pour nous conformer aux lois et aux règlements applicables* : ces renseignements comprennent votre date de naissance, votre adresse résidentielle, votre état civil, vos antécédents professionnels, vos antécédents de casier judiciaire, vos antécédents de faillite, vos antécédents disciplinaires, votre passeport, votre permis de conduire, votre NAS, votre numéro d'identification fiscale (NIF), vos antécédents d'investissement, vos numéros de compte, s'il y a un compte conjoint ou non, le rendement des placements, la taille des placements;
- *Renseignements sur les opérations* : ces renseignements comprennent des détails sur les paiements reçus et versés, ainsi que d'autres détails sur les souscriptions et les demandes de rachat, y compris les renseignements sur les produits et les valeurs en dollars;
- *Renseignements de commercialisation et de communication* : ces renseignements comprennent les préférences de communication et vos préférences relativement à la réception de communications commerciale ou autres, de notre part et de la part de tiers;
- *Renseignements informatiques* : ces renseignements comprennent de l'information comme le type d'appareil, l'identifiant de l'appareil, l'adresse IP, l'adresse MAC, l'emplacement, le type de navigateur, le système d'exploitation, la durée d'utilisation, le comportement de l'utilisateur, le temps passé sur les services et la fréquence d'utilisation;
- *Autres renseignements que vous nous fournissez volontairement* et que vous fournissez à nos employés, à nos fournisseurs de services ou à nos contractants.

Les renseignements seront recueillis par des moyens équitables et légaux. Nous ne recueillerons pas davantage de renseignements que ce dont nous avons besoin, et c'est à vous de décider comment vous souhaitez communiquer vos renseignements et quels renseignements vous communiquez.

Comment nous recueillons vos renseignements

Les renseignements personnels peuvent être recueillis de diverses façons, notamment les suivantes : par l'intermédiaire de notre site Web; en personne; par la poste; par courriel; au moyen des documents d'ouverture de compte ou des demandes de souscription ou de rachat que vous nous transmettez; par l'intermédiaire de nos applications ou autres logiciels; par l'intermédiaire de tierces parties (comme votre conseiller, courtier ou autre intermédiaire ou une autre société, société de personnes, fiducie ou autre entité dont vous êtes une personne autorisée ou à l'égard de laquelle vous êtes une personne reliée); et par l'intermédiaire de plateformes électroniques utilisées dans le secteur, comme Fundserv.

Si vous fournissez des renseignements à propos d'un tiers ou autorisez un tiers à fournir des renseignements, nous supposons que vous avez pris les mesures appropriées pour obtenir le consentement éclairé de ce tiers.

Témoins

Nous pouvons recueillir des renseignements par le biais de « témoins » sur notre site Web. Les témoins sont de petits fichiers texte à l'intérieur de votre ordinateur qui contiennent un identifiant unique, ce qui nous permet de vous reconnaître lorsque vous visitez à nouveau notre site Web. Ils peuvent nous aider à adapter notre contenu pour répondre à vos besoins et à des fins publicitaires. Selon les paramètres sélectionnés, les témoins peuvent être utilisés aux fins suivantes : i) vous reconnaître lorsque vous visitez le site Web, garder vos préférences en mémoire et vous offrir une expérience personnalisée qui correspond à vos réglages; ii) rendre vos interactions avec le site Web plus rapides et plus sécuritaires; et iii) vous offrir de la publicité et des expériences sur mesure au moyen de la personnalisation. En outre, les témoins sont utilisés pour l'authentification, la sécurité et la recherche.

À l'heure actuelle, les témoins sur notre site Web ne sont pas des témoins avec fonction de ciblage, et ils ne recueillent aucun renseignement personnel de l'utilisateur. Les témoins sur notre site Web sont des témoins temporaires. Lorsque vous visitez notre site Web, vous pouvez refuser d'accepter les témoins en activant le paramètre de votre navigateur qui vous permet de refuser l'installation de témoins. Cependant, si vous sélectionnez ce paramètre, vous pourriez ne pas être en mesure d'accéder à certaines parties de notre site Web. En acceptant les témoins et en poursuivant votre visite ou votre utilisation de notre site Web, vous acceptez l'utilisation de témoins et de technologies similaires aux fins que nous décrivons dans le présent énoncé de confidentialité.

Pour en apprendre davantage sur les témoins, y compris comment savoir quels témoins ont été installés et comment les gérer et les supprimer, visitez les sites wikipedia.org, allaboutcookies.org (en anglais seulement) ou aboutcookies.org (en anglais seulement).

Médias sociaux

Si vous publiez un avis, faites un commentaire ou soumettez par ailleurs des renseignements personnels sur un forum public comme des comptes de médias sociaux ou des forums publics sur notre site Web ou d'autres applications, vos communications peuvent être visibles par le public.

Pourquoi nous recueillons vos renseignements

Chez Canso, nous recueillons et utilisons vos renseignements personnels uniquement aux fins prévues, notamment les suivantes :

- Prestation de services de conseils en placement et de gestion de portefeuille : pour répondre aux demandes d'opérations et de conseils et accéder à nos services en tant que client;
- Connaissance du client et satisfaction de notre responsabilité en tant que courtier, fiduciaire et/ou gestionnaire de fonds : pour confirmer votre identité, nous permettre de vous offrir des services en tant que porteur de parts de nos fonds et des fonds dont nous plaçons les titres et de tenir des registres appropriés des porteurs de parts de ces fonds;
- Satisfaction des demandes de souscription/rachat visant les fonds Canso et autres services : pour satisfaire aux demandes de souscription/rachat et permettre d'accéder à nos services;
- Exploitation de notre entreprise et de notre site Web : pour gérer et protéger notre entreprise et notre site Web, y compris le dépannage, l'analyse de données, les tests, la maintenance du système, le soutien, la déclaration d'information et l'hébergement de données;
- Commercialisations et publicités : devant être présentées sur notre site Web. Nous pouvons également gérer et offrir du contenu personnalisé et d'autre contenu promotionnel personnalisé en fonction de vos intérêts. Vous pouvez retirer votre consentement à l'envoi de contenu promotionnel en tout temps (se reporter à la rubrique ***Votre consentement et comment le retirer*** ci-après);
- Exigences réglementaires : pour se conformer de façon générale à toutes les lois et exigences réglementaires applicables, y compris les lois et règlements sur les valeurs mobilières, les obligations en matière de connaissance du client, les règlements de lutte contre le blanchiment d'argent, les obligations de déclaration d'information prévues par la FATCA et la NCD, les rapports aux clients, les exigences de l'ARC, et la confirmation du statut de résident;
- Développement des affaires et études de marché : nous utilisons les données pour comprendre les données démographiques, les intérêts, les modèles d'utilisation et d'autres caractéristiques des clients et pour suivre et analyser les tendances.

Veillez vous reporter à la rubrique ***Votre consentement et comment le retirer*** du présent énoncé de confidentialité pour savoir comment vous pouvez retirer votre consentement à notre utilisation et collecte de vos renseignements personnels. Nous obtiendrons votre consentement avant d'utiliser vos renseignements à toute fin autre que celles indiquées dans le présent énoncé de confidentialité.

À qui nous communiquons vos renseignements

Chez Canso, l'accès à vos renseignements personnels est limité aux membres du personnel qui ont besoin de l'information pour remplir leurs fonctions. Tous les membres du personnel de Canso doivent assurer la confidentialité de vos renseignements.

Canso pourrait communiquer vos renseignements à des tiers dans le cadre de la prestation de ses services, de l'administration de son entreprise et à d'autres fins indiquées ci-après, et elle les communiquera notamment aux tiers suivants :

- Les fonds dont nous plaçons les titres : pour qu'ils tiennent à jour l'information vous concernant à titre de porteur de parts du fonds et qu'ils produisent et vous transmettent les feuillets d'impôt annuels et les rapports sommaires fiscaux à l'intention des autorités fiscales pertinentes;
- Votre conseiller financier et/ou sa société : par exemple, pour qu'il puisse obtenir un duplicata de votre relevé T3 lorsqu'il en fait la demande ou de l'information sur vos avoirs dans nos fonds; dans la majorité des cas, votre conseiller financier et/ou sa société est la partie qui nous a fourni vos renseignements personnels initialement;
- D'autres mandataires que vous nommez pour agir en votre nom : pour leur envoyer de l'information concernant votre compte en conformité avec vos instructions;
- Contractants, fournisseurs de services et membres de notre groupe : pour que nous puissions communiquer vos renseignements aux sociétés auxquelles nous faisons appel pour le stockage, le traitement et la fourniture de services (y compris notre administrateur de fonds, notre agent des transferts et notre fournisseur de services d'impression pour certains éléments comme les cartes postales et le courrier, pour ceux qui sont abonnés à ce service, et d'autres processus, selon ce qui peut être exigé aux termes de la réglementation applicable);
- Soutien technique et administratif : y compris les fournisseurs de services de stockage infonuagique, de soutien TI et d'analyse de données;
- Institutions financières et entreprises de traitement des paiements : nous pouvons conserver vos renseignements bancaires et autres renseignements financiers dans le cadre de la satisfaction des demandes de souscription/rachat. Ces renseignements sont communiqués directement aux institutions financières et aux entreprises de traitement des paiements tierces, selon le cas, qui sont toutes des entités juridiques distinctes, afin de vous fournir un éventail de produits et de services;
- Autorités gouvernementales, organismes de réglementation des valeurs mobilières, autorités fiscales et autres : y compris les entités gouvernementales et de réglementation applicables auxquelles nous devons communiquer vos renseignements dans le cadre de notre conformité réglementaire, notamment aux fins de la soumission de rapports sur les opérations dispensées aux organismes de réglementation des valeurs mobilières ou de déclarations de revenus aux autorités fiscales.

Nous pouvons également communiquer des renseignements personnels dans des situations où nous sommes légalement tenus de le faire ou autorisés à le faire. Ces situations peuvent inclure des enquêtes criminelles, des exigences de déclaration fiscale du gouvernement, des ordonnances judiciaires ou des cas où nous croyons que les droits et la sécurité d'autrui peuvent être menacés. Un tribunal peut nous ordonner de communiquer des renseignements personnels à un tiers ou au tribunal, ou de conserver des renseignements personnels en attendant l'issue d'une audience juridique. Nous pouvons également être légalement tenus de communiquer des renseignements dans le cadre du recouvrement ou du remboursement d'une dette, pour aider à la prévention de la fraude ou d'autres activités criminelles, lorsque nous obtenons des conseils juridiques d'un avocat, ou lors d'une urgence qui affecte la santé ou la sécurité d'une personne.

Dans les cas décrits ci-dessus, nous pourrions devoir partager vos renseignements personnels avec ou sans votre consentement. Dans des circonstances limitées, il est possible qu'il nous soit interdit par la loi de vous informer que vos renseignements ont ainsi été communiqués.

Si vous pensez qu'un tiers nous a divulgué vos renseignements personnels de manière inappropriée, veuillez communiquer directement avec ce tiers. Si le tiers ne répond pas de manière adéquate à vos demandes, veuillez nous en informer immédiatement.

Votre consentement et comment le retirer

Obtenir votre consentement

Nous obtenons votre consentement avant de recueillir, d'utiliser ou de communiquer vos renseignements personnels. Votre consentement peut être obtenu directement auprès de vous lorsque nous pouvons le faire, agissant raisonnablement. Si vos renseignements sont obtenus auprès d'une autre personne (comme votre conseiller, courtier ou autre intermédiaire ou une autre société, société de personnes, fiducie ou autre entité dont vous êtes une personne autorisée ou à l'égard de laquelle vous êtes une personne reliée), nous supposons que cette personne agit en conformité avec la loi et qu'elle a ainsi obtenu votre consentement avant de nous fournir vos renseignements. Nous pourrions demander à cette personne de confirmer qu'elle a obtenu votre consentement, et nous pourrions communiquer avec vous si nous avons des questions à cet égard. Nous demanderons votre consentement à nouveau si nous souhaitons utiliser ou communiquer vos renseignements pour une fin à laquelle vous n'avez pas consenti.

Dans certains cas, la loi nous permet de recueillir, d'utiliser ou de communiquer vos renseignements personnels sans obtenir votre consentement, dont les cas suivants :

- Communiquer vos renseignements personnels à nos fournisseurs de services pour une fin décrite dans le présent énoncé de confidentialité, afin de vous fournir le service ou le produit demandé;
- Réaliser des études statistiques au moyen des renseignements personnels dépersonnalisés, lorsque la loi le permet;
- Prendre des mesures appropriées si nous détectons une fraude possible;
- Au Québec uniquement : utiliser vos renseignements personnels s'il est clairement à votre avantage que nous les utilisions ou pour des fins reliées à celles à l'égard desquelles vous avez déjà donné votre consentement;
- À l'extérieur du Québec : utiliser ou communiquer vos renseignements personnels s'il est clairement à votre avantage que nous le fassions et que nous sommes incapables d'obtenir votre consentement.

Nous pourrions également être tenus par la loi de communiquer vos renseignements personnels, notamment en cas d'ordonnance d'un tribunal ou de demande d'une autorité de réglementation ou d'un organisme d'autoréglementation.

Retirer votre consentement

Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, au stockage et à la communication que nous pouvons faire de vos renseignements personnels, y compris en ce qui a trait à la collecte et à l'utilisation de vos renseignements pour les besoins de la commercialisation, de la publicité, des médias sociaux, du développement des affaires et de la recherche marketing. Toutefois, le retrait de votre consentement à notre utilisation et à notre collecte de vos renseignements à une fin qui est essentielle pour que nous puissions vous fournir nos produits ou services limitera notre capacité à vous fournir ces produits et services.

Pour retirer votre consentement, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées figurant à la fin du présent énoncé de confidentialité. Tout retrait de consentement s'appliquera par la suite et ne s'appliquera pas aux pratiques de manipulation de l'information qui avaient été utilisées précédemment en fonction d'un consentement antérieur.

Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation de témoins par l'intermédiaire des configurations de votre navigateur Web.

Protection de vos renseignements personnels

Nos tiers fournisseurs de services et nous sommes conscients qu'il est important de protéger vos renseignements personnels. Nous avons mis en place des politiques et des procédures qui définissent les rôles et les responsabilités de nos employés tout au long du cycle de vie des renseignements personnels conservés chez Canso et qui limitent l'accès de nos employés à ces renseignements à ce qu'ils ont besoin de connaître pour remplir leurs fonctions. Nos employés reçoivent de la formation sur les questions de protection de la vie privée. Il est attendu de Canso et de nos fournisseurs de services qu'ils préservent la confidentialité des renseignements personnels.

Stockage

Vos renseignements personnels sont conservés en format papier ou électronique/numérique. Nous stockons vos renseignements personnels aux endroits suivants, entre autres :

- nos bureaux, y compris les ordinateurs physiques de l'entreprise et les fournisseurs de services de données infonuagiques;
- des installations de stockage hors site sécurisées;
- les bureaux de nos fournisseurs de services et de nos serveurs d'entreprise.

Nous pourrions stocker vos renseignements personnels en ayant recours aux services d'entités tierces qui résident à l'extérieur du Canada. Les renseignements pourraient être transférés à ces entités tierces, et elles pourraient y accéder et/ou les conserver. Nous avons conclu des contrats avec ces sociétés aux termes desquels elles doivent respecter les mêmes normes de confidentialité que celles que nous appliquons.

Mesures de protection

Nous avons adopté des mesures de protection appropriées pour protéger vos renseignements contre les accès non autorisés, la modification, le vol, l'utilisation malveillante ou la perte pendant que nous en avons la garde. Nous utilisons une combinaison de mesures de protection physiques, électroniques, technologiques, procédurales et organisationnelles, en tenant compte de la nature sensible des renseignements.

Nous avons conclu des ententes avec des tiers fournisseurs de services selon lesquelles des mesures de protection appropriées doivent être en place à l'égard de tout renseignement que nous leur fournissons, et ces renseignements doivent être utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils leur sont fournis.

Malgré les mesures de protection qui précèdent, le stockage des renseignements et les communications électroniques ne peuvent être entièrement sécurisés. Nous invitons chaque personne à fournir uniquement les renseignements qu'elle est à l'aise de fournir à un tiers, de surveiller toutes les communications pour détecter celles qui sont suspectes et de nous déclarer toute activité suspecte dès que possible.

Conservation

Nous avons mis en place des politiques qui régissent la conservation de vos renseignements personnels, de sorte que nous les conservons uniquement pendant la durée nécessaire, d'un point de vue raisonnable, pour remplir leur fonction prévue ou pour satisfaire à nos obligations juridiques ou commerciales. La période de conservation de vos renseignements dépendra du produit ou du service et de la nature des renseignements.

Suppression

Lorsque nous n'avons plus besoin de conserver vos renseignements personnels, nous avons des procédures pour les détruire, les supprimer, les effacer ou les convertir en renseignements dépersonnalisés, tout en assurant leur sécurité.

Exactitude de vos renseignements personnels

Nous déployons tous nos efforts, d'un point de vue raisonnable, pour nous assurer que vos renseignements personnels sont exacts, complets et à jour. Nous vous invitons à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de vos renseignements personnels dans nos registres.

Si vous repérez des renseignements inexacts ou désuets dans votre dossier, nous corrigerons l'erreur en temps opportun. Si des renseignements inexacts sont envoyés par erreur à un tiers, nous lui communiquerons les changements pertinents au moment opportun.

Si vous repérez des inexactitudes à l'égard de vos renseignements personnels figurant dans nos registres, ou si vos renseignements personnels doivent être modifiés, veuillez communiquer directement avec nous pour que nous puissions faire les modifications nécessaires. Si vous ne nous avisez pas de changements devant être apportés à vos renseignements personnels, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la façon dont nous communiquons avec vous ou vous offrons des services. Au besoin, nous aviserons d'autres entités des changements aux renseignements personnels que nous pourrions leur avoir communiqués.

Accéder à vos renseignements personnels, les corriger ou les supprimer

Vous disposez de nombreux droits à l'égard des renseignements personnels que nous détenons à votre égard. Vous pouvez les exercer à tout moment. Vous pouvez entre autres nous présenter l'une des demandes suivantes (veuillez vous reporter à la rubrique *Obtenir des réponses à vos questions et préoccupations* pour obtenir nos coordonnées) :

- Savoir si nous détenons vos renseignements personnels : Vous pouvez nous demander si nous détenons vos renseignements personnels, comment vos renseignements personnels ont été recueillis, utilisés et communiqués, et si une autre entité détient vos renseignements personnels.
- Accéder à vos renseignements personnels : Vous pouvez demander d'accéder aux renseignements personnels que nous détenons à votre égard. Toutefois, nous ne pouvons vous fournir les renseignements demandés dans certaines circonstances, notamment si ces renseignements contiennent des mentions concernant d'autres personnes ou des renseignements exclusifs que nous souhaitons garder confidentiels, s'ils ont été détruits, s'il est trop coûteux de les récupérer, s'ils sont visés par un privilège juridique ou toute autre forme de privilège ou s'ils ne peuvent être communiqués pour d'autres motifs juridiques, ou s'ils concernent une enquête.
- Corriger vos renseignements personnels : Vous pouvez demander que nous corrigions ou mettions à jour vos renseignements personnels s'ils sont incomplets, inexacts ou désuets.
- Supprimer vos renseignements personnels : Vous pouvez demander que nous supprimions vos renseignements personnels. Notre réponse dépendra de la situation. Si les fins pour lesquelles les renseignements personnels avaient été recueillis ont été atteintes et que nous confirmons qu'il n'est plus nécessaire que nous conservions vos renseignements personnels dans nos registres, nous les supprimerons. Nous pourrions toutefois conserver vos renseignements personnels pour certaines raisons, comme le respect de nos obligations réglementaires et juridiques et la protection de nos droits en cas de recours judiciaire.

Si nous n'avons pas encore atteint l'objectif pour lequel les renseignements personnels ont été recueillis, nous supprimerons les renseignements qui sont désuets, inexacts, incomplets ou inutiles. Si vous demandez que nous supprimions le reste de vos renseignements personnels, nous ne pourrions plus vous offrir nos produits et services.

Si la satisfaction de votre demande entraîne des frais, nous vous en informerons au préalable. Nous répondrons à votre demande dans les 30 jours suivant sa réception.

Mise à jour du présent énoncé de confidentialité

Canso s'efforce d'évoluer pour répondre aux besoins et aux attentes de ses clients et investisseurs, ce qui signifie que nos services et la façon dont nous offrons nos produits et communiquons de l'information pourraient changer. En conséquence, nous révisons nos pratiques en matière de protection de la vie privée de temps à autre, et nos pratiques en matière de manipulation de l'information pourraient être modifiées. Si Canso apporte des modifications importantes à ses pratiques en matière de protection de la vie privée, nous afficherons une version révisée du présent énoncé sur notre site Web et indiquerons la date à laquelle les modifications ont été apportées. Vous pouvez déterminer quand le présent énoncé de confidentialité a été mis à jour en vous reportant à la date figurant au bas du présent énoncé. Si, à tout moment, vous n'êtes pas en accord avec nos pratiques en matière de protection de la vie privée, vous ne devez pas utiliser les services, le site Web ou la plateforme de Canso.

Site Web et applications régis par nos pratiques en matière de protection de la vie privée

Notre site Web et les applications que nous offrons sur notre site Web ou des plateformes de tiers sont régis par les dispositions et les pratiques prévues dans le présent énoncé de confidentialité. Notre site Web et ces applications pourraient contenir des liens vers des applications ou des sites de tiers qui ne sont pas régis par les pratiques décrites dans le présent énoncé de confidentialité. Même si nous nous efforçons de partager des liens uniquement vers des sites ou des applications qui partagent notre engagement envers la protection de la vie privée, veuillez noter que nos pratiques en matière de protection de la vie privée ne s'appliqueront plus lorsque vous aurez quitté notre site Web ou ces applications et que nous ne sommes pas responsables des pratiques en matière de protection de la vie privée d'applications ou de sites de tiers. Nous vous suggérons donc d'examiner attentivement les politiques en matière de protection de la vie privée de ces applications et sites de tiers afin de savoir comment ils recueillent, utilisent et communiquent vos renseignements personnels.

Renseignements personnels à l'extérieur du Canada et de votre province de résidence

Les renseignements personnels fournis à nos fournisseurs de services pourraient être stockés à l'extérieur de l'Ontario, de votre province de résidence ou du Canada. Vous reconnaissez et acceptez que, en conséquence, vos renseignements personnels pourraient être traités, utilisés ou stockés dans d'autres territoires ou qu'il pourrait y être accédé dans de tels autres territoires et qu'ils pourraient être assujettis aux lois de ces autres territoires. Par exemple, des renseignements pourraient être communiqués en réponse à des demandes ou requêtes valables de la part d'autorités gouvernementales, de tribunaux ou d'autorités policières dans d'autres pays.

Obtenir des réponses à vos questions et préoccupations

Nous sommes heureux de vous fournir un exemplaire de nos politiques en matière de protection de la vie privée et de discuter de leur contenu avec vous.

Canso a nommé des agents de protection de la vie privée responsables pour qu'ils mettent en œuvre et tiennent à jour nos politiques en matière de protection de la vie privée. Veuillez envoyer toute question ou demande concernant nos pratiques en matière de protection de la vie privée à :

À l'attention de : Agent de protection de la vie privée

Courriel : privacy@cansofunds.com

Canso Investment Counsel Limited

100, boulevard York, bureau 550

Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8

Téléphone (sans frais) : 905 881-8853

Dernière révision : septembre 2023

ANNEXE D

AUTORITÉS EN RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

<p>Alberta Securities Commission Suite 600, 250 – 5th Street SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Téléphone : 403 297-6454 Télécopieur : 403 297-6156 Sans frais au Canada : 1 877 355-0585 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : FOIP Coordinator</p> <p>British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Demandes de renseignements : 604 899-6854 Sans frais au Canada : 1 800 373-6393 Télécopieur : 604 899-6506 Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Privacy Officer</p> <p>Commission des valeurs mobilières du Manitoba 500 – 400 St. Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2561 Sans frais au Manitoba : 1 800 655-5244 Télécopieur : 204 945-0330 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Directeur</p> <p>Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 Téléphone : 506 658-3060 Sans frais au Canada : 1 866 933-2222 Télécopieur : 506 658-3059 Courriel : info@fcnb.ca Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : chef de la direction et responsable de la protection de la vie privée</p> <p>Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador Office of the Superintendent Department of Digital Government and Service NL P.O. Box 8700 Confederation Building 2nd Floor, West Block Prince Philip Drive St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 À l'attention de : Superintendent of Securities Téléphone : 709 729-2571 Télécopieur : 709 729-6187 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities</p> <p>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Bureau du surintendant des valeurs mobilières P.O. Box 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Téléphone : 867 767-9305 Télécopieur : 867 873-0243 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières</p>	<p>Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Duke Tower P.O. Box 458 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Téléphone : 902 424-7768 Télécopieur : 902 424-4625 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Executive Director</p> <p>Gouvernement du Nunavut Bureau du surintendant des valeurs mobilières Bureau d'enregistrement P.O. Box 1000, Station 570 4th Floor, Building 1106 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Téléphone : 867 975-6590 Télécopieur : 867 975-6594 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières</p> <p>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 20 Queen Street West, 22nd Floor Toronto (Ontario) M5H 3S8 Téléphone : 416 593-8314 Sans frais au Canada : 1 877 785-1555 Télécopieur : 416 593-8122 Courriel : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : agent de renseignements</p> <p>Prince Edward Island Securities Office 95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Téléphone : 902 368-4569 Télécopieur : 902 368-5283 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities</p> <p>Autorité des marchés financiers 800, rue du Square-Victoria, 22^e étage C.P. 246, Place Victoria Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337 ou 1 877 525-0337 Télécopieur : 514 873-6155 (dépôts seulement) Télécopieur : 514 864-6381 (demandes confidentielles seulement) Courriel : fonds_investissement@lautorite.qc.ca (pour les émetteurs qui sont des fonds d'investissement) Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : secrétaire général</p> <p>Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : 306 787-5842 Télécopieur : 306 787-5899 Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Executive Director, Securities Division</p> <p>Bureau du surintendant des valeurs mobilières Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1st Floor P.O. Box 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone : 867 667-5466 Télécopieur : 867 393-6251 Courriel : securities@yukon.ca Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières</p>
--	---

ACCEPTATION

Le gestionnaire accepte chaque souscription au nom du ou des Fonds visés le :	
	Date

Canso Fund Management Ltd.

Le gestionnaire des Fonds Canso

Par : _____

Titre : _____